

Je m'adresse à vous en tant que délégué syndical CGT et représentant syndical au CSE dans l'établissement.

Depuis les annonces de confinement, je dois faire face à de nombreuses sollicitations de la part des salarié-e-s. Vous trouverez ci-dessous de manière synthétique les interrogations des salarié-e-s en particulier du conventionnel.

*« Dans son allocution de samedi 14 mars 2020, le Premier ministre a appelé à « impérativement de limiter les déplacements, les réunions, les contacts ». Depuis l'annonce du passage au stade 3 de l'épidémie, le président de la République suivi de ses ministres, ne cessent de répéter à la radio et sur les chaînes de télévision que la France est en guerre contre le coronavirus. Chaque jour, les médias informent sur le nombre croissant voire exponentielle de personnes infectées et de personnes décédées en alertant sur le fait que nous n'avons pas encore atteint le pic épidémique. La guerre engendre ses victimes, et en temps de guerre notre devoir est avant tout de nous protéger, nous, nos proches. Nous n'avons pas la chance de disposer des moyens de télétravail pour nous confiner. Nous demandons donc à notre direction quel est l'intérêt supérieur pour la Nation, l'utilité publique qui justifierait dans cette guerre, en maintenant notre activité, de mettre en jeu non seulement notre santé voire nos vies mais aussi celles de nos proches quand nous pouvons suspendre très temporairement nos activités. **Nous vous rappelons qu'une grande partie de la production que nous sortons de nos ateliers, n'a pas d'autre fin que celle de constituer des stocks en vue de livrer nos clients en 2021, soit après l'arrêt total de nos ateliers de production prévu en fin d'année 2020.** Arrêt entre parenthèses qui signera la disparition à cette même période, des postes que nous occupons aujourd'hui. Est-ce à ces fins que nous devrions consentir à nous sacrifier, nous et nos proches ? »*

Le problème c'est que, malgré mes mandats dans l'établissement, et compte-tenu que les IRP ont cessé de fonctionner, je ne dispose plus des informations à même d'éclairer les salarié-e-s. Les seules informations à ma disposition ce sont celles que je peux glaner de par mes discussions avec des collègues de travail au hasard des rencontres.

Ainsi, je suis dans l'incapacité d'avoir un état de l'effectif actif aujourd'hui. Combien de salarié-e-s sont placé-e-s en confinement ? Combien sont en télétravail ? Combien sont en travail à domicile donc sans accès à la messagerie ? Combien sont en « garde d'enfants » ? Combien de salarié-e-s présent-e-s sur le shift matin ou sur le shift après-midi par ligne de production ? Pourtant, nous vous avons interpellé au CSE extraordinaire, lors de l'information/consultation concernant les nouveaux aménagements d'horaire, sur l'absence d'information quant au nombre d'actifs. **Ce qui a été un des éléments qui nous a conduit à voter contre.** Vous vous étiez engagée à nous éclairer à posteriori. Deux jours plus tard nous constatons que cette information n'est toujours pas au rendez-vous de même d'ailleurs pour les planches projetés lors de CSE : nous ne les avons toujours pas !

J'ai appris incidemment toujours au hasard de mes discussions que vous avez maintenu un niveau de production sensiblement du **même niveau qu'avant la pandémie soit 17 tubes par jour** avec une capacité bien moindre. Entre parenthèse du fait de la mise en suspension des IRP, nous n'avons plus aucune informations sur la charge / capacité, sur les livraisons, sur les clients, etc. alors même que toutes ces informations continuent à être produites. Voir par exemple l'extrait d'un de ces documents glanés au hasard de ces rencontres :

CORONAVIRUS ANALYSE CCI THALES MOIRANS le 16 Mars 2020

	TOTAL	Garde d'enfant avec télétravail	Garde d'enfant (AM)	Télétravail Autre	6 H - 13 H	13 H 30 - 20 H 30	Arrêt de travail (maladie)	Présence sur site	
								6 H - 13 H	13 H 30 - 20 H 30
		1				1			
					1			1	
						1			1
		1				1		1	
					1			1	
ner-Flu	6			1		1			
					1			1	
						1			1
	3						1		
					1			1	
					1			1	
	3								

[../..]

Le dernier mail adressé par vos soins à l'inspection du travail est la goutte qui fait déborder le vase. Vos réponses outre qu'elles ne répondent que partiellement aux interrogations de la DIRECCTE, respirent ce mépris pour notre intelligence. Notamment ce stratagème grossier qui consiste à tenter d'isoler notre votre CONTRE au lieu de répondre point par point de manière objective et circonstanciée aux interrogations. Je rappelle au passage que nous avons procédé à un droit d'alerte mardi en milieu d'après-midi, resté lettre morte jusqu'à ce mail sans consistance mercredi vers 20h30. Un droit d'alerte, c'est du sérieux !

Autre point sur le sujet des tourniquets. Effectivement hier matin pour l'entrée du shift matin avant 6h, nous étions aux abords tous les deux pour vérifier le bon déroulement des opérations. Nous avons fait le constat partagé que cela s'était déroulé de manière satisfaisante (et non très satisfaisante !). Seul hic, j'ai fait la même chose avant 13h pour le shift du matin et là j'ai pu constater des dérives inquiétantes : regroupement de salarié-e-s en particulier intérimaire qui attendaient de pouvoir passer à l'heure dite c'est-à-dire 13h. Ces salarié-e-s pensaient que le badgeage au tourniquet était utilisé pour contrôler le temps de travail effectif. J'ai pu aussi constater des non respects en termes de distance de sécurité au passage du tourniquet. J'ai dû prendre sur moi pour faire la police, aucun membre de la direction ou du management n'étant présent à ce moment-là ! Nous essayons de combler les lacunes dans cet établissement depuis trop longtemps. Trop c'est trop !

Dernier point enfin, nous ne disposons plus d'outils pour communiquer non seulement avec les salarié-e-s hors du site mais aussi pour informer les salarié-e-s dans le site hormis via nos panneaux syndicaux. Ce qui limite grandement nos possibilités.

Pour revenir à ce qui motive cette lettre, que pouvez-vous répondre aux salarié-e-s de notre établissement. Derrière ces inquiétudes se profile et de manière plus forte chaque jour la question du droit de retrait. Droit de retrait que je vais être maintenant dans l'obligation d'accompagner.